

RAPPORT

Direction des ressources humaines
Service du développement professionnel
et des conditions de travail
Sous-direction du recrutement et de la mobilité
Bureau des recrutements par concours

Janvier 2018

RAPPORT DU JURY

Concours interne à caractère professionnel d'ingénieur des
ponts, des eaux et des forêts

Session 2017



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION
www.agriculture.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Rédacteurs

Edith VIDAL, présidente de jury
Hubert GOETZ, vice-président de jury

Référence(s) intranet

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/>

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	4
2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	7
2.1 - Présentation de l'épreuve et des attentes du jury.....	7
2.2 - Commentaires sur les copies et leur notation.....	8
3 - L'ÉPREUVE ORALE.....	8
3.1 - Présentation de l'épreuve et des attentes du jury.....	8
3.2 - Commentaires sur les dossiers de RAEP.....	9
3.3 - Commentaires sur le comportement du jury et des candidats.....	9
4 - CONSEILS AUX CANDIDATS.....	10
4.1 - La préparation du concours.....	10
4.2 - Le comportement lors des épreuves.....	10

Rapport général de la présidente du jury

Concours interne à caractère professionnel d'ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts session 2017

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts a été créé par décret n°2009-1106 du 10 septembre 2009.

Le concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts est ouvert aux ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, aux ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, aux ingénieurs de recherche des établissements publics placés sous tutelle des ministres chargés de l'agriculture ou de l'environnement, aux ingénieurs des travaux publics de l'État, aux ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, aux ingénieurs des travaux de la météorologie, aux ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État.

La session 2017 du concours interne à caractère professionnel d'ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

➤ le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009, modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

➤ l'arrêté du 3 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts.

L'épreuve écrite de note de problématique s'est déroulée le 16 mars (1 centre d'examen en métropole et 3 centres dans les DOM : Martinique, Guyane et Réunion). Les épreuves orales d'admission ont eu lieu du 12 au 16 juin 2017 à Paris.

121 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite.

37 ont été retenus pour l'admissibilité et 15 candidats ont été reçus.

(deux candidats ont été retenus en liste complémentaire, pour pallier d'éventuelles démissions de candidats reçus).

Statistiques candidats IPEF Interne - session 2017

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	102	54	156
Présents	77	44	121
Admissibles	25	12	37
Admis sur LP	11	4	15
Admis sur LC	1	1	2

Les statistiques 2013 à 2017 sont rappelées ci-dessous. Elles montrent notamment :

- une baisse régulière des « inscrits » et des « présents » depuis 2013 alors que le nombre de postes ouverts au concours a augmenté.
- le fait que, en 2016 et en 2017, seuls des ITPE et IAE sont admissibles et reçus. Or le nombre des candidats d'autres corps, quoique en nette minorité, augmente depuis 2015 (11 en 2015, 14 en 2017).

IPEF INTERNE – statistiques 2017

nombre inscrits			nombre présents			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
102	54	156	77	44	121	25	12	37	11	4	15	15

ORIGINE CANDIDATS PRESENTS

ITPE	75	61,98%
IAE	32	26,45%
ITM	4	3,31%
ITGCE	8	6,61%
IEEAC	1	0,83%
ING Rech MAAF	1	0,83%
	121	100,00%

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	28	75,68%
IAE	9	24,32%
	37	

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	10	66,67%
IAE	5	33,33%
LP	15	
ITPE LC	2	

IPEF INTERNE – statistiques 2016

nombre inscrits			nombre présents			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
115	50	165	90	40	130	20	11	31	7	5	12	12

ORIGINE CANDIDATS PRESENTS

		Hommes	Femmes	
ITPE	84	61	23	64,60%
IAE	33	20	13	25,40%
ITM	4	3	1	3,08%
ITGCE	8	5	3	6,15%
IEEAC	1	1		0,77%
	130	90	40	

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	20	64,50%
IAE	11	35,50%
	31	

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	6	50,00%
IAE	6	50,00%
LP	12	
LC ITPE	1	

IPEF INTERNE – statistiques 2015

nombre inscrits			nombre présents			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
129	56	185	106	47	153	19	12	31	6	7	13	13

ORIGINE CANDIDATS PRESENTS

ITPE	102	67%
IAE	40	26%
ITM	3	2%
ITGCE	8	5%
	153	

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	20	65%
IAE	8	26%
ITM	1	3%
ITGCE	2	6%
	31	

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	7	54%
IAE	3	23%
ITGCE	2	15%
ITM	1	8%
	13	
LC	1	ITPE

IPEF INTERNE – statistiques 2014

nombre inscrits			nombre présents			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
153	56	209	126	47	173	26	7	33	11	2	13	13

ORIGINE CANDIDATS PRESENTS

ITPE	125	72%
IAE	35	20%
ITM	4	2%
ITGCE	7	4%
ING RECH	2	1%
	173	

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	26	79%
IAE	5	15%
ING RECH	1	3%
ITGCE	1	3%
	33	

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	9	69%
IAE	3	23%
ITGCE	1	8%
	13	
ITPE LC	1	

IPEF INTERNE – statistiques 2013

nombre inscrits			nombre présents			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
154	42	196	126	39	165	20	10	30	8	5	13	13

ORIGINE CANDIDATS PRESENTS

ITPE	105	64%
IAE	43	26%
ITM	5	3%
IEEAC	2	1%
ITGCE	9	5%
ING RECH MAAF	1	1%
	165	

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	22	73%
IAE	6	20%
ITM	1	3%
IEEAC	1	3%
	30	

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	10	77%
IAE	2	15%
IEEAC	1	8%
	13	
ITPE LC	1	

2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE

2.1 - Présentation de l'épreuve et des attentes du jury

Selon les termes de l'arrêté du 3 décembre 2009 relatif à ce concours interne, la rédaction d'une note de problématique doit permettre au candidat d'affirmer sa culture professionnelle dans ses diverses composantes (scientifique, technique, administrative, juridique, économique et financière). La durée de l'épreuve est de 6 heures, avec un coefficient de 4.

Le dossier soumis aux candidats était conséquent (20 documents, 192 pages) : il contenait des textes juridiques et instructions administratives, des délibérations, des rapports, avis et bilans de natures diverses, des articles de presse, des publications, des éléments de communication. Cette ampleur vise à d'une part à donner au candidat l'accès aux données nécessaires et suffisantes pour traiter le sujet, et d'autre part à tester sa capacité à repérer les éléments essentiels et utiles dans un volume important de données.

Il s'agissait de rédiger une note de la Direction régionale de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) à l'attention du Préfet de région afin de préciser, au stade d'une première information de la Région, collectivité locale, le rôle de l'État et ses attentes pour l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Il était demandé dans cette note de :

- dégager les objectifs du législateur et les principales dispositions relatives au SRADDET,
- élaborer une synthèse des principaux enjeux thématiques et territoriaux concernés, en soulignant les particularités de la région ARA, au regard des politiques publiques mises en œuvre par l'État en région,
- présenter le rôle de l'État tout au long du processus d'élaboration du SRADDET (tout en identifiant les services et opérateurs à associer aux divers échelons de l'État en région) et proposer les modes de travail à mettre en place.

Était également demandée une annexe visant à illustrer la mise en œuvre des mesures de coordination entre les schémas sectoriels actuels et le futur SRADDET, en prenant l'exemple des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) des deux ex-régions.

La note ne devait pas dépasser un total de 6 pages, y compris l'annexe.

Le sujet correspondait à des thématiques d'actualité et à des enjeux forts pour les deux ministères de tutelle : le positionnement de l'État vis-à-vis des collectivités territoriales, les conséquences de la fusion des régions, la prise en compte des politiques publiques, le développement des territoires, la simplification administrative. Il était donc attendu que le candidat mette en valeur ces enjeux et les prenne en compte dans son travail en respectant le positionnement qui lui était attribué (celui d'un IPEF en poste en DREAL appelé à préparer les propositions de son service à son préfet de région).

2.2 - Commentaires sur les copies et leur notation

Les notes sont comprises entre 3,75 et 18,5 (moyenne 11,95).

La présentation et le plan de la note sont en règle générale satisfaisants (il suffisait de se caler sur la liste des points à traiter tels que mentionnés dans le sujet). Des titres intermédiaires sont généralement insérés par les candidats, ce qui facilite la lecture. Les copies qui comportent une introduction fluide (sans nécessairement énoncer le plan) sont rares et se démarquent positivement. Le style n'appelle que peu de réserves ; enfin quelques copies se dénotent défavorablement par la présence de nombreuses fautes de syntaxe ou d'orthographe.

Les thématiques énoncées dans le sujet sont traitées de façon variable selon les candidats.

La présentation des objectifs du législateur et la description des principales dispositions correspondait à un exercice de synthèse dans lequel le candidat devait mettre en lumière les points essentiels, ce qui était de nature à faciliter la suite de l'analyse. Les quelques candidats qui ont dès ce stade mal interprété le rôle de l'État se sont donc trouvés induits en erreur pour la suite de la note.

La synthèse des enjeux thématiques passait par un croisement entre les priorités nationales et les spécificités locales. Le jury a particulièrement apprécié les copies qui ne se limitaient pas à une simple énumération et mettaient en avant des priorités. Il était également important de souligner que les priorités des régions pouvaient être en décalage avec celles de l'État.

Le rôle de l'État dans le SRADDET est double : il est garant de la procédure et apporteur de contributions. Les candidats qui ont minoré voire méconnu le rôle de la Région qui est d'être le chef de file de l'élaboration de ce schéma sont nécessairement pénalisés ; a contrario ceux qui ont mis en valeur le changement de posture de l'État par rapport à des pratiques antérieures se sont démarqués du lot.

Les propositions sur les méthodes de travail découlaient de cette nouvelle posture et devaient par ailleurs prendre en considération la diversité des missions et niveaux d'intervention des services de l'État (sans oublier le niveau départemental) tout en soulignant la nécessité d'une position unique. Il était nécessaire de formuler des propositions opérationnelles et de ne pas rester à des niveaux de généralité.

Enfin, l'annexe a dans l'ensemble été traitée de façon superficielle, en partie faute de temps, et les divergences et convergences entre les deux régions rarement mises en évidence de façon pertinente.

3 - L'ÉPREUVE ORALE

3.1 - Présentation de l'épreuve et des attentes du jury

Les entretiens se sont déroulés sur une durée de 40 minutes, découpée en 5 phases :

- le candidat était d'abord invité à se présenter et à exposer son expérience professionnelle. (Le jury a été attentif au respect de la consigne de temps de cette présentation) ;
- puis il était interrogé sur les deux actions présentées dans le cadre de son dossier RAEP ;
- la phase suivante permettait d'approfondir son parcours passé ;
- le jury explorait ensuite avec le candidat les fonctions souhaitées et la dynamique professionnelle envisagée par le futur IPEF ;
- enfin une dernière phase ouvrait sur des thématiques plus larges en abordant des sujets d'actualité ayant un lien ou non avec les activités professionnelles.

Cet oral, compte tenu du coefficient qui lui est donné dans la construction de la note finale, a un impact déterminant sur les résultats du concours (étant précisé que la note de l'écrit et la note de l'épreuve de langue ne sont pas connues du jury)

37 candidats ont été ainsi auditionnés.

La plupart des candidats admissibles étaient plutôt bien préparés à la première partie de l'épreuve et en maîtrisaient le déroulé et les règles. Par contraste, les candidats sont apparus moins préparés à la seconde partie de l'épreuve, qu'il s'agisse de s'exprimer sur leurs projets en tant qu'IPEF ou de valoriser leur ouverture à d'autres domaines que leur domaine d'exercice. Dans l'ensemble, les candidats étaient de bon niveau mais pas toujours en mesure de s'appuyer sur des expériences professionnelles solides et des parcours managériaux divers (ce qui constitue un handicap mais n'est pas un facteur rédhibitoire d'échec).

Enfin, 26 candidats se sont présentés à l'épreuve de langue optionnelle.

3.2 - Commentaires sur les dossiers de RAEP

Les dossiers de RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) ne sont pas évalués en tant que tels, mais constituent pour le jury une base importante pour construire le questionnement et appréhender les qualités professionnelles du candidat. Ils sont de bonne qualité, mais leur présentation n'en facilite pas toujours la lecture et la bonne compréhension. Enfin, ils ne permettent pas toujours de bien appréhender le rôle exact rempli par le candidat dans l'action (cf ci-après).

3.3 - Commentaires sur le comportement du jury et des candidats

L'entretien n'est pas conduit dans le but de contrôler et noter les connaissances mais avec le souci d'apprécier la capacité du candidat de se positionner avec succès sur des postes de responsabilité accrue et liés à des enjeux plus importants relevant de thématiques nouvelles.

Le jury se repartit les rôles pour animer les échanges et le candidat ne doit pas être surpris des changements d'interlocuteur et de mode d'expression. Le jury peut poser des questions correspondant à des mises en situation.

Les notes attribuées sont comprises entre 7,5 et 18,5 (moyenne 11,7).

L'expression des candidats est généralement correcte, mais les réponses données manquent parfois de concision et clarté. Le fait de ne pas savoir répondre à une interrogation n'est pas dramatique (si cette incapacité n'est pas trop répétitive) et ne doit pas déstabiliser le candidat. Ce dernier ne doit pas non plus se sentir agressé s'il est contredit (la capacité à débattre de façon contradictoire étant d'ailleurs une qualité appréciée car nécessaire dans la vie professionnelle).

Le jury a parfois eu du mal à mesurer la plus-value réellement apportée par le candidat dans les actions qu'il présente ou plus généralement dans l'exercice de ses fonctions. A ce titre, les présentations exagérant le rôle de l'agent ne sont pas rares (alors qu'un cadre même supérieur s'appuie sur le travail de collaborateurs et à des supérieurs hiérarchiques). La présentation d'une situation d'échec n'est pas exclue surtout si elle est assortie de la présentation des enseignements qui en sont tirés.

Le jury a regretté que le rôle du manager soit fréquemment résumé à un rôle d'ensemblier favorisant la synergie des compétences multiples sans que cette présentation soit étayée par une illustration opérationnelle et surtout que les fonctions d'encadrement et d'arbitrage soient presque toujours méconnues.

Les questions s'éloignant des champs bien connus du candidat appellent souvent des réponses vagues voire incorrectes. Ceci est particulièrement regrettable quand ces questions portent sur des sujets de portée générale que le membre d'un corps interministériel tel que celui des IPEF peut être appelé à traiter dans sa carrière. Est aussi attendu un minimum de connaissances administratives sur l'organisation des ministères et la gestion des corps de l'Etat, dont celui des IPEF.

4 - CONSEILS AUX CANDIDATS

4.1 - La préparation du concours

Les épreuves du concours ne sont pas étrangères aux activités exercées dans la vie professionnelle, mais elles sont particulières (contrainte de temps, formatage strict, confrontation à un jury,..). Elles méritent donc un minimum de préparation.

Outre les formations dispensées par les ministères, la consultation d'IPEF en poste et d'informations sur des sujets d'actualité entrant dans le champ d'intervention des IPEF sont recommandées. On sent en effet dans les interventions que la préparation, si elle reste limitée aux formations offertes, peut conduire à un certain formatage des candidats. Or, le concours est ouvert à des profils divers et la préparation doit aussi viser à permettre à chacun d'exprimer ses qualités et sa diversité, sources d'enrichissement du corps des IPEF.

Il est enfin recommandé aux candidats de se présenter à l'épreuve de langue.

4.2 - Le comportement lors des épreuves

L'auto-évaluation que peut réaliser un candidat sur ses productions est délicate et peut se trouver en décalage significatif avec celle portée par le jury (qui est d'ailleurs collective ce qui permet de lisser les éventuels écarts d'appréciation entre les différents membres du jury) ; un candidat ne doit donc pas se décourager notamment s'il se sent en difficulté à un moment de l'oral.

Le jury -conscient des enjeux liés au concours et à la particularité de l'exercice - s'efforce de mettre à l'aise les candidats sans pour autant rechercher un mode convivial ; le candidat doit de son côté s'efforcer d'adopter une attitude naturelle tant dans sa posture que dans son expression (vocabulaire, débit, tonalité,..) sur la durée de l'épreuve.

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires

Secrétariat général
92055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr – www.cohesion-territoires.gouv.fr